CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Marceau GARNIER – Artisan photographe

Merci de lire intégralement les Conditions Générales de Vente, il est impératif pour le client (particulier ou professionnel) de prendre connaissance de celles-ci avant validation d'une commande, quelle que soit la manière dont le photographe est sollicité (contact direct, mail, téléphone, site internet, Facebook etc). Ces conditions s'appliquent d'office à toute demande (prestation, achat), certaines conditions peuvent être modifiées dans le cadre d'un accord écrit convenu entre le photographe et le client avant toute commande.

Art. 1 – OBJET

Les présentes conditions générales de vente définissent les termes et conditions d'utilisation et de ventes de services proposés par Marceau GARNIER, auto-entrepreneur artisan photographe – n° siret : **917 510 166 00015** – ci-après dénommée « le photographe », ainsi que les responsabilités et engagements de chaque client et du photographe. Le présent contrat a pour objet de définir les droits et obligations des parties

dans le cadre des prestations, l'utilisation et la vente de produits entre le photographe et le client.

Art. 2 – DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT À L'IMAGE

Droit de propriété intellectuelle

« L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. » - code de la propriété intellectuelle. Les prises de vue réalisées pendant chaque prestation sont protégées par la loi n°57-298 du 11 mars 1957. Toutes les photographies prises par le photographe appartiennent à ce dernier et sont par conséquent « non libre de droits ». L'utilisation des clichés hors accord écrit entre le photographe et le client est strictement interdite. Toute reproduction et/ou diffusion sur tout support (papier, internet...) et modification (retouches, découpage, remplacement ou effacement de la signature) sont strictement interdites quel qu'en soit l'usage.

Le client n'est pas autorisé à partager sur internet les photographies en Haute Définition, recadrées par ses soins, modifiées, dénaturées de la retouche d'origine ou diffuser les captures d'écran détaillées qui peuvent être partagées en privé par la photographe à son client (ex: illustration du travail en détail par des captures d'écran afin de juger de la qualité de la retouche).

Un tiers (personne physique, entreprise ou association autre que le client en personne) n'est pas autorisé à publier un cliché du photographe sans avoir demandé au préalable une autorisation au photographe; ce tiers devra obligatoirement contacter le photographe par message privé, par mail ou par courrier afin d'encadrer le partage du cliché concerné. Selon l'utilisation souhaitée, le photographe pourra établir une simple autorisation par message privé (pour des personnes individuelles ou associations à but non lucratif sans démarche de nature commerciale) avec ses conditions d'utilisations; le photographe pourra établir un contrat écrit en bonne et due forme avec facturation dans le cadre d'une utilisation commerciale (ex: illustration pour un site internet, un livre, une revue, journal papier ou numérique etc.).

LE TIERS A L'OBLIGATION DE MENTIONNER LE CRÉDIT PHOTO SOUS LA FORME SUIVANTE: " © Marceau GARNIER - Photographe animalier professionnel ".

Le client ne peut autoriser un tiers à publier une des photographies issue de la prestation, seule le photographe peut autoriser ou ne pas autoriser la diffusion de ses photographies (ex: jeu concours, magazine, journal).

En cas de présence d'une personne physique identifiable sur les photographies souhaitées, le tiers devra impérativement avoir l'accord concernant le droit à l'image de la personne photographiée ou de son tuteur légal; se référer au droit à l'image ci-dessous.

Droit à l'image

Le client autorise le photographe à utiliser librement les photographies où il figure sans demander quelconque rémunération. Une autorisation écrite

sera demandée au client le jour de la réalisation de la commande concernant la diffusion/exploitation (tout support) des clichés où il figure. Dans le cas où la personne photographiée est mineure, le responsable légal majeur devra remplir une autorisation spécifique écrite afin d'encadrer la diffusion des clichés où l'enfant figure. La présence d'un parent (ou des deux) ou du responsable légal lors de la prestation est obligatoire. Le photographe décline toute responsabilité concernant la casse de matériel ou en cas d'incident n'étant pas de son fait.

Seul le photographe est concerné par l'autorisation de diffusion des images, ces droits ne sont pas transmissibles à un tiers. Un tiers a l'obligation de faire une demande d'autorisation pour diffusion des images concernées aux personnes figurant sur les photographies. Le photographe ne peut pas délivrer cette autorisation, le tiers devra contacter directement les personnes concernées.

Art. 3 – TARIFS ET RÈGLEMENT

Les tarifs (en euros) sont fixés de manière unilatérale par le photographe.

Le photographe s'engage à ne pas modifier ses tarifs après signature d'un devis.

Acompte : un acompte de 30% est demandé à la signature du devis

Paiement comptant : le client s'engage à régler la facture soit le jour J, soit dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Mode de règlement:

✔ en espèce remise en main propre le jour de la prestation ; les billets de plus de 100€ ne sont pas acceptés

✔ par virement bancaire ; demander un RIB

Le photographe n'accepte pas d'autre monnaie que l'euro, et ne pratique ni crédit ni escompte en cas de paiement anticipé.

Frais de déplacement

Des frais de déplacement sont compris dans la commande si la photographe doit utiliser son propre véhicule ou un autre moyen de transport (train, avion etc).

Il n'y a pas de frais de déplacement dans les cas où :

– le client est dans un rayon de 35km à compter du domicile du photographe 16140 Aigre

– le photographe est déjà sur place

Dans le cas où le lieu de la prestation excède 35 km de distance par rapport au domicile du photographe, le montant facturé sera de :

→ 0,50€ / km

Remise

Le photographe peut décider d'établir une remise/réduction en € d'une commande, ou offrir un bon pour une commande (séance photo, tirages, fichiers ou autre) seulement si le client a déjà passé plusieurs commandes, ou dans le cas où plusieurs personnes sont photographiées sur le même lieu la même journée.

Les clients ayant déjà réalisé une première séance photo avec le photographe bénéficient d'une remise de 10% appliquée sur la seconde (hors frais de déplacement).

Art. 4 – DEVIS ET FACTURATION

Devis

Un devis gratuit est réalisé pour chaque prestation, précisant la nature de la commande et son tarif. Ce dernier peut être présenté sur papier ou en format numérique, remit en main propre ou envoyé par mail. La prestation sera engagée à partir du moment où le photographe recevra un exemplaire du devis signé (à la main) et précédé de la formule « Bon pour accord et exécution », accompagné d'un acompte de 30% du montant total affiché sur le devis.

Le photographe demandera à ce titre des renseignements pour l'en-tête (et éventuellement envoi postal) tels que : nom, prénom, adresse complète, un numéro de téléphone et un e-mail.

Ces données ne seront pas cédées à des tiers, le photographe s'engage à les garder confidentielles.

Facture

Une facture sera remise en main propre au client le jour de la prestation, ou sera envoyée ultérieurement par mail. Le règlement doit se faire dans

les 30 jours suivant la réception de la facture. Tout retard de paiement donnera lieu à des pénalités déterminées par le taux d'intérêt légal en vigueur, sauf commun accord écrit avant prestation entre le photographe et le client.

Art. 5 – RÉTRACTATION, REPORT OU ANNULATION DE LA COMMANDE

Du photographe

Le photographe se réserve le droit de reporter à une date ultérieure la commande en cas de force majeure (ex : maladie, accident, catastrophe naturelle, événements politiques majeurs), voir l'annuler si cette solution s'impose d'elle-même. Si il lui est impossible de reconduire la prestation, **le photographe s'engage à rembourser 75% de la commande en cas de paiement anticipé. Si la déclaration mensuelle de cotisations n'a pas encore été enregistrée, le photographe pourra restituer 100% du montant total si aucun frais n'ont été engagé pour ladite prestation.**

Du client

Le client peut se rétracter, reporter ou annuler la commande en cas de force majeure (ex : maladie, accident, catastrophe naturelle, décès). L'annulation de la commande ne donnera lieu à aucun remboursement de

l'acompte. Dans le cas d'un paiement anticipé, seul 70% du montant total de la prestation pourra être restitué au client (par virement). En cas de rétractation, cette dernière doit se faire impérativement dans les 48h avant la prestation. Si la rétractation se fait la veille ou le jour-même, la totalité du montant de la prestation sera facturée.

Art. 6 – PRISE DE VUE

Une heure est fixée impérativement avant la prestation (une journée avant minimum sauf pendant une tournée). Tout retard du client pourra entraîner une réduction du temps de prise de vue. Un point sera fait en concertation avec le client quelques jours avant afin de prévenir de mauvaises conditions météorologiques qui pourraient entraver la séance.

Il est formellement interdit à d'autres personnes de prendre des photos avec appareils photos, téléphones, tablettes et autres appareils pouvant photographier durant la séance sauf accord du photographe; une simple demande suffit en début de séance.

Le client s'engage à poser librement et de façon volontaire devant le photographe. Pour les séances animalières, le client est totalement responsable de son animal et de son matériel, il doit donc veiller à sa propre sécurité ainsi qu'à celle de ses animaux. Il en va de même pour les séances avec parents, enfants, et autres individus participant à la séance. Le photographe peut décider d'interrompre les prise de vues s' il juge qu'il y a maltraitance envers l'animal ou d'un autre individu (enfant, amis, parents...).

Le photographe se réserve le droit de refuser certaines prises de vues s' il estime que la scène est indécente, qu'elle risque de se blesser ou d'endommager son matériel. Le client s'engage à obtenir toutes les autorisations liées à la présence d'autres individus sur les clichés, ainsi que sur les lieux de prise de vues (monuments, établissements, champs, plages, châteaux, jardins etc).

Art. 7 – LIVRAISON

Fichiers numériques

Les photographies - incluses dans la prestation ou commandées ultérieurement - sont téléchargeables en haute définition (HD) dans la galerie privée en ligne au format JPEG. Le photographe proposera au client de choisir les meilleurs clichés de la séance ou demandera au client de choisir ses photos grâce à un site web qui contiendra des vignettes des

photos de la séance avec leur référence correspondante. Dans ce dernier cas, le client devra choisir sur le site donné les photos qu'il souhaite.

Des doublons des fichiers HD au format JPEG signés aux dimensions plus modestes (2000x1333 pixels en 72DPI) seront fournis pour une utilisation personnelle sur internet (réseaux sociaux, blog, forums etc.).

→ Obligatoire ! : une utilisation commerciale de ces clichés devra donner lieu à une nouvelle commande (vente d'un animal, promotion d'élevage, publicité etc.) et obtenir l'accord du photographe ; le Client devra renseigner le photographe sur la durée, la géographie, la portée, et la terminaison de la (ou les) photo(s) souhaitée(s).

Le photographe ne livre jamais les fichiers brut (RAW) ou ses images non retouchées.

Délai de livraison fichiers numériques

Le photographe s'engage à livrer les fichiers numériques traités/retouchés compris dans la prestation à compter de 30 jours après validation de la sélection et paiement par le client. Pour les reportages mariages ou séance famille lifestyle ce délai peut s'allonger de 60 jours maximum. Si la prestation inclut une clef USB, le délai de livraison peut aller jusqu'à 50 jours.

Si le photographe ne peut respecter ce délai (ex: panne d'ordinateur, incapacité temporaire), le client sera averti dès le jour de la séance.

.

Art. 8 – STOCKAGE & SAUVEGARDE DES FICHIERS

Le photographe s'engage (sauf catastrophe indépendante de sa volonté ; incendie, vol, disques durs inutilisables...) à conserver les fichiers pendant une durée de 1 an à compter de la date de la réalisation de la prestation. Le photographe assure une double sauvegarde, soit une copie sur deux disques durs différents. Le client se doit de faire le nécessaire concernant la sauvegarde des fichiers numériques, tirages papier, albums et tout produit issu de commande, et ne doit pas hésiter à faire des copies de sauvegarde (sur clef USB, disques durs, ordinateur, cartes, CD ou autre support de stockage). Toute perte de produits issus d'une commande - une fois remise au client - ne pourra donner lieu à quelconque compensation ou renouvellement de commande à titre gratuit.

Art. 9 – CONFIDENTIALITÉ

Les données personnelles sont utilisées pour les besoins dans un rapport Photographe / Client. Elles sont utilisées pour l'édition des contrats, devis et factures, demande d'autorisation d'utilisation d'images, vous contacter en cas de besoin (ex : le jour J de la séance afin de trouver le lieu du shooting; établir une demande d'autorisation etc.).

Le Client peut réclamer par un simple mail le retrait de ses informations (à l'exception des devis et factures dans les documents de l'entreprise), et demander à ne plus être contacté.